

Communiqué de presse du Conseil administratif

À l'attention des médias

13 mai 2026

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 2'402'500 francs destiné aux études pour la rénovation de la Halle de Rive

Lieu emblématique de la vie genevoise, situé entre les deux immeubles de la rue Pierre-Fatio 17 et du boulevard Helvétique 29, la Halle de Rive regroupe 22 commerces alimentaires et un café-restaurant. Aujourd'hui, au vu de son état général, sa rénovation est devenue indispensable.

Des installations en fin de vie

Les installations techniques mises à disposition des commerçantes et commerçants, en particulier les vitrines, sont en fin de vie. Elles ne répondent plus aux standards actuels et tombent régulièrement en panne, nécessitant des interventions fréquentes.

L'intégralité du système de production de froid présente également un état de dégradation avancé. Les fuites de fluide frigorigène sont importantes, obligeant l'entreprise de maintenance à recharger régulièrement le système. Outre le coût financier élevé, ces fuites ont un impact environnemental significatif.

Les installations sanitaires sont elles aussi très vétustes : les canalisations en fonte nécessitent des réparations fréquentes, et leur remplacement s'imposera durant les travaux. Quant à l'installation électrique de la halle, elle doit être entièrement revue.

Avec cette demande de crédit d'étude, le Conseil administratif souhaite initier le processus de rénovation de la Halle de Rive.

Planification en collaboration avec l'association des commerçantes et commerçants

Compte tenu de l'ampleur des interventions prévues, les travaux devront se faire dans une halle entièrement vide. Afin de permettre aux commerçants de poursuivre leurs activités pendant toute la durée des travaux, l'installation d'une halle provisoire sur la rue Pierre-Fatio est envisagée.

Cette occupation temporaire viendra s'inscrire dans la planification du projet de piétonnisation de Rive, mené par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), en étroite concertation avec l'association des commerçants et commerçantes.

Réponse aux demandes du Conseil municipal

La présente demande de crédit répond à la Motion M-1913 – « Jusqu'à quand attendre la planification détaillée et le début des travaux de la rénovation de la Halle de Rive », acceptée par le Conseil municipal le 21 avril 2026.

Le planning intentionnel vise un démarrage des travaux au premier semestre 2029 pour une fin des travaux estimée au premier semestre 2031.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Marjorie de Chastonay, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@ville-ge.ch

Initiative « Pas de Suisse à 10 millions » : la Ville de Genève dénonce un projet de repli, d'exclusion et de régression sociale

Le Conseil administratif de la Ville de Genève appelle la population à rejeter clairement l'initiative populaire fédérale dite « Pas de Suisse à 10 millions ». Derrière un intitulé trompeur faisant référence à la durabilité, ce texte constitue une attaque frontale contre les droits humains, la cohésion sociale et les fondements d'une société ouverte.

Cette initiative ne propose aucune réponse crédible aux défis qu'elle prétend résoudre – logement, mobilité et durabilité. Elle instrumentalise ces enjeux pour imposer un arrêt de l'immigration, alors même que l'apport de cette dernière à la société et à l'économie est essentiel.

Logement et mobilité : un faux diagnostic

La pénurie de logements et les difficultés de mobilité à Genève ne sont pas causées par l'asile ou l'immigration, mais par la rareté du territoire, la spéculation immobilière, de mauvais choix d'aménagement ou encore un manque de priorités en matière de mobilité. Empêcher des personnes de résider à Genève tout en maintenant l'attractivité économique ne ferait qu'augmenter le nombre de pendulaires et aggraver la congestion du trafic.

Des conséquences lourdes pour les services publics et le monde du travail

À Genève, une part essentielle du personnel de la santé, du social, de la petite enfance, de la restauration ou de l'économie de proximité est issue de la migration. En limitant drastiquement l'accès à des permis de séjour stables, l'initiative créerait des pénuries de personnel dans ces secteurs vitaux, au détriment de l'ensemble de la population.

« Une telle politique ouvrirait la voie à un retour de permis de travail temporaire et saisonnier », dénonce Alfonso Gomez, Maire de la Ville de Genève. « Ou encore à un allongement de l'âge de la retraite, par manque de forces de travail. »

Une attaque contre les valeurs et l'histoire de Genève

L'initiative lie l'évolution démographique à des restrictions profondes en matière de politique migratoire et de protection, avec des effets directs sur la cohésion sociale et le respect des engagements internationaux. Ces mesures frapperaient d'abord les personnes les plus vulnérables et conduiraient à l'instauration d'une société à deux vitesses, en contradiction directe avec les valeurs que porte la Ville de Genève, berceau du droit humanitaire et cité de refuge.

Pour le Conseil administratif, les défis actuels de la croissance ne se résolvent ni par des plafonds arbitraires ni par l'exclusion. Cette initiative affaiblit le pacte social et contredit les valeurs fondamentales de Genève.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@geneve.ch